



## Syndicat CGT Petite Enfance des Services Publics 75

Bourse du Travail. Bureau 208  
3 rue du Château d'Eau. 75010 Paris.  
Tel : 06 83 01 35 89.



A Monsieur Bloche, Conseiller de Paris, Président du Comité Technique de la DFPE

Quand nous relevions au Comité Technique de novembre les 437 postes d'Auxiliaires de Puéricultures qui manquaient au budget 2022 de la Ville de Paris, vous sembliez ne pas nous croire. Aujourd'hui, la presse, avec ou sans la CGT, fait état de la situation catastrophique dans les crèches de la Ville de Paris avec 400 places inoccupées dans le 20<sup>ème</sup>, 350 places inoccupées dans le 17<sup>ème</sup>, etc, etc. Le scandale de la détérioration de notre service éclate au grand jour et nul besoin d'essayer de nous faire croire que « tout-ne-va-pas-si-mal-à-la-ville /nous-faisons-déjà-des-offres-de-logement/nous-faisons-le-maximum/nous-oeuvrons-pour-la-qualité ».

Ce comité technique, initialement prévu la semaine dernière, et boycotté par notre organisation syndicale et par d'autres, avait un ordre du jour proprement scandaleux. **Non, la CGT ne cautionnera pas la fiche de poste ultra polyvalente des Agents Spécialisés des Crèches (A.S.C).** Aucun crédit aux promesses insuffisantes de parcours de professionnalisation. C'était inacceptable d'envisager qu'un même agent travaille tantôt auprès des enfants, tantôt en cuisine. Acter la polyvalence dans une fiche de poste, c'était acter la création d'un nouveau corps dans la fonction publique de la Ville de Paris équivalent de la « bonne-à-tout-faire ». C'était créer une sous-catégorie d'agents. Nous avons besoin des ASC pour les former au diplôme d'état d'Auxiliaire de Puériculture. Tout comme nous avons besoin d'une école d'Auxiliaire de Puériculture à la Ville de Paris. Les équipes ont besoin de moyens pour accompagner ces agents ASC et éviter les drames comme celui arrivé chez People et Baby. La prise en charge du jeune enfant a besoin de personnel qualifié ! Gardons l'objectif des 100% diplômés à la Ville de Paris ! **APRES NOTRE BOYCOTT ET NOTRE GREVE, VOUS AVEZ ENLEVE, IN-EXTREMIS, LA POLYVALENCE DES ASC,**

**NOUS NOUS EN FELICITONS !**

Comme Conseiller de Paris, vous subissez, nous disiez-vous, les lois des gouvernements successifs dans leur application à l'administration de la Ville de Paris : Loi pour « **transformer** » la fonction publique, loi pour « **simplifier** » la fonction publique, tout un arsenal pour supprimer les droits des agents, installer les contrats précaires, la polyvalence, le départ des fonctionnaires, en portant atteinte à leurs droits, dont celui de faire grève. Un nouvel arsenal de mesures destructrices est annoncé avec la loi 3DS « **différentiation, décentralisation, déconcentration, simplification** » pour en finir avec l'égalité des citoyens sur l'ensemble du territoire national. **Non, la CGT ne cautionnera pas l'expérimentation loi 3DS** qui consiste ici à retirer à la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.) sa compétence en matière d'agrément et de contrôle de l'ensemble des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant. Cette mission de contrôle doit rester au sein de la PMI. Le gestionnaire ne peut pas être le contrôleur. Et la qualification des contrôleurs ne peut être ni négligée, ni bradée. **La CGT défend la conception républicaine d'un service public de proximité et de qualité pour toutes et tous sur tout le territoire, y compris en Outre-Mer.**

Conseiller de Paris, vous subissez ces lois, certes, mais vous les cautionnez ! Vous avez voté « pour » la suppression des 8 jours de congé en nous faisant croire que nous avons l'équivalent en RTT ? C'est faux, il faut travailler pour les acquérir ! Et aujourd'hui, vous voudriez appliquer la loi 3DS par anticipation grâce à une dérogation ? La Ville de Paris se précipite, pour l'appliquer avant l'heure, à titre expérimental ? Vous trouvez que la destruction du service public ne va pas assez vite ? Nous vous demandons de ne pas voter des mesures auxquelles vous dites ne pas adhérer.

**Vous nous avez dit refuser de satisfaire à nos revendications pour remédier à des questions plus urgentes dans le secteur associatif, c'est-à-dire privé. Pour la CGT, une telle réponse est inacceptable. A la CGT, toujours sur la conception républicaine qui est la nôtre, les élus du peuple ont pour mission de garantir le bon fonctionnement et donc le financement du service public, auquel tous les citoyens ont accès, indépendamment du bon vouloir de mentors privés. Le service public, ce n'est pas le service au public...**